



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 2 octobre 2017 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Claveau, Jean Lalande, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

### Première période de questions

Une des vingt-deux personnes présentes posent des questions sur le sujet suivant :

- Sujet 5 - Précisions sur le *Règlement concernant les modalités de publication des avis publics*.

2017-371

### Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

9. Adoption du premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-079)*.

et en ajoutant les points suivants :

48. Assurances de dommages - Quote-part.
49. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel - Demande.

## Procès-verbaux

2017-372

### Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 18 septembre 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 18 septembre 2017 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 18 septembre 2017.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

## Réglementation

2017-373

### Procès-verbal de correction - *Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain*

Sont déposés le procès-verbal de correction du *Règlement 520 concernant la garde de poules en milieu urbain* et ledit Règlement afin de corriger le numéro octroyé à celui-ci.



**2017-374**      ***Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux - Avis de motion***

M. Jean Lalande donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux* afin de remplacer celui actuellement en vigueur.

**2017-375**      ***Règlement concernant les modalités de publication des avis publics - Avis de motion***

M. André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant les modalités de publication des avis publics* afin de prévoir leur publication sur le site Internet de la Ville de Farnham.

**2017-376**      ***Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-079) - Avis de motion***

M. Rico Laguë donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-079)* afin d'autoriser les quadruplex dans cette zone.

**2017-377**      ***Adoption du projet de Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2017-378**      ***Adoption du projet de Règlement concernant les modalités de publication des avis publics***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement concernant les modalités de publication des avis publics* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2017-379**      ***Adoption du Règlement 519 concernant la régie interne des séances du conseil municipal***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 5 septembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 519 concernant la régie interne des séances du conseil municipal* soit adopté suivant sa forme et teneur.

### Administration générale, greffe et affaires juridiques

**2017-380 Fermeture et cession d'une partie de la rue des Marguerites Est - Correction de la résolution 2017-328**

Document : Résolution 2017-328 adoptée le 7 août 2017.

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la résolution 2017-328;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2017-328 soit corrigée en retranchant le lot 6 049 084 du cadastre du Québec de la transaction autorisée.

**2017-381 Reconnaissance de droit de propriété - Parties de la rue Yvonne-Demers**

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation cadastrale sont terminés sur le territoire de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que des irrégularités ont été constatées dans les titres de propriété de la rue Yvonne-Demers;

CONSIDÉRANT que la rue Yvonne-Demers est ouverte à la circulation depuis au moins dix ans;

CONSIDÉRANT qu'aucune taxe n'a été payée au cours des dix dernières années sur les parties de rue visées par la présente procédure;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de se faire reconnaître propriétaire de ces parcelles constituant la rue Yvonne Demers;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham débute les procédures de reconnaissance de droit de propriété en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, pour les lots suivants du cadastre du Québec :

Voie publique	Lot
Yvonne-Demers, rue	4 354 146
Yvonne-Demers, rue	4 354 152



**2017-382 Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi - Règlement d'emprunt**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi travaille à la mise sur pied d'un projet de collecte et traitement des matières organiques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est copropriétaire de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 468.14.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve le règlement d'emprunt 17-17 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi décrétant une dépense de 6 669 824 \$ et un emprunt de 6 669 824 \$ pour le « Projet de construction d'infrastructure pour le traitement des matières résiduelles et l'achat de l'équipement requis audit traitement » qui permettra le traitement des matières organiques tel que défini dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (Chapitre Q-2, r. 35.1) qui vise le bannissement de la matière organique dans les lieux d'élimination (Article 7.4).

**2017-383 Radio communautaire Missisquoi - Adhésion**

Document : Lettre de la Radio communautaire Missisquoi datée du 18 septembre 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham adhère à la Radio communautaire Missisquoi pour l'année 2018, au coût de 20 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

**2017-384 Assurances de dommages - Contrat**

Document : Dossier de la trésorière daté du 22 septembre 2017.

CONSIDÉRANT que la Ville est partie, avec d'autres Villes, à une entente de regroupement pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham renouvelle le contrat d'assurances de dommages pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 novembre 2018 à la compagnie AON Parizeau inc. au montant de 82 236 \$, incluant les taxes.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.



## Finances municipales

### 2017-385 **Dépôt des états comparatifs du second semestre**

Sont déposés les deux états comparatifs décrits à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

### 2017-386 **Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Farnham s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la de la taxe sur l'essence et contribution du Québec 2014-2018;

QUE la Ville de Farnham approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Farnham s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Farnham s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Farnham atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.



**2017-387 Transferts budgétaires**

Document : Dossier de la trésorière daté du 25 septembre 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

Objet	De	À	Montant
Plans et devis - Travaux de la rue Saint-Paul	01-233-13-000	22-300-00-721	15 000 \$
Projet de traverse piétonnière rue Principale	01-233-13-000	22-300-00-721	11 000 \$
Honoraires évaluation	01-233-13-000	02-150-00-417	2 000 \$
	01-211-10-000		13 000 \$

**2017-388 Mandat de vérification des états financiers 2017**

Document : Dossier de la trésorière daté du 25 septembre 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham mandate la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. pour la préparation et la vérification des états financiers de l'année 2017, au coût de 17 135 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-413.

**2017-389 Comptes à payer**

Documents : Listes de chèques datées du 28 septembre 2017.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 754 107,46 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 426 968,42 \$.

**2017-390 Construction du gymnase de l'école Saint-Romuald - Contribution financière**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'est engagée à verser une somme maximale de 400 000 \$ pour la construction d'un gymnase double à l'école Saint-Romuald;

CONSIDÉRANT que le versement de cette somme a toujours été conditionnelle à la signature d'une entente relative aux modalités d'accessibilité réciproque aux infrastructures municipales et scolaires;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une somme de 200 000 \$ à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour la construction du gymnase de l'école Saint-Romuald.

Qu'aucune autre somme ne sera versée avant que les conditions suivantes soient remplies :

- Dépôt du bilan des coûts réels de construction.
- Signature de l'entente relative aux modalités d'accessibilité réciproque aux infrastructures municipales et scolaires pour tous les immeubles.

QUE cette dépense soit payée par le surplus affecté.

**2017-391 Travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau - Paiement 14**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 8 septembre 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 14 des travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau à la compagnie Groupe Mécano inc. au montant de 12 646,01 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 1 222,10 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

**2017-392 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 3**

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 30 août 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 3 des travaux de vidange des fosses septiques à la compagnie Enviro<sup>5</sup> au montant de 15 309,51 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

**2017-393 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 4**

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 26 septembre 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 4 des travaux de vidange des fosses septiques à la compagnie Enviro<sup>5</sup> au montant de 154,65 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.





**2017-394 Travaux de trottoirs sur la rue Racine**

Document : Dossier de la trésorière daté du 6 septembre 2017.

CONSIDÉRANT que des travaux de trottoirs ont été effectués sur la rue Racine, en lien avec l'aménagement d'un débarcadère pour l'école Mgr-Douville;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement des travaux de trottoirs de la rue Racine à la compagnie Roger Dion & fils inc. au montant de 24 702,38 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit payée par le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

**2017-395 Travaux de réfection d'une partie de la rue Spoor - Paiement et réception provisoire**

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 15 septembre 2017.

CONSIDÉRANT les travaux exécutés au 31 août 2017;

CONSIDÉRANT que la visite pour la réception provisoire a été effectuée le 1<sup>er</sup> septembre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement reçue par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il est survenu, au cours des travaux, des circonstances générant environ dix jours de retard pour des raisons autres que les conditions climatiques ou conditions particulières;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux documents d'appel d'offres relativement aux dommages-intérêts pour retard;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement de 268 244,93 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Spoor à la compagnie Dénex comme suit :

Décompte présenté	259 975,35 \$
Retenue spéciale permanente pour exécution des travaux à l'intersection de la rue Spoor et du boulevard Magenta Est	- 1 500 \$
Pénalité pour dix jours de retard (Article 54 du Devis administratif)	- 2 500 \$
Honoraires professionnels supplémentaires relatifs à la surveillance (Article 38 du Devis administratif)	- 6 898,50 \$
Réclamation du propriétaire du 939, rue Spoor (Article 57 du Devis administratif)	- 2 770,90 \$
Retenue de 5 % pour réception provisoire	- 12 998,77 \$
Sous-total	233 307,18 \$
TPS	11 665,36 \$
TVQ	23 272,39 \$
Total	268 244,93 \$





QU'une retenue de 5 % représentant la somme de 12 998,77 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE la réception provisoire des travaux soit décrétée en date de ce jour.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

**2017-396 Achat de toiles de M. Marc Galipeau**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire encourager les talents locaux;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham achète deux toiles de M. Marc Galipeau au coût total de 3 000 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-639.

**2017-397 Marché de la Station Gourmande, coopérative de solidarité - Aide financière**

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une aide financière additionnelle de 4 000 \$ au Marché de la Station Gourmande, coopérative de solidarité, pour leurs activités 2017.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2017-398 Cadeau de départ à M<sup>me</sup> Pauline Quinlan, mairesse de Bromont**

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Pauline Quinlan, mairesse de Bromont, ne se représentera pas aux élections de novembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie le cadeau offert à M<sup>me</sup> Pauline Quinlan, soit un certificat cadeau de 120 \$ du restaurant Le Canard Gourmand.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-639.

**2017-399 Club des personnes handicapées de Brome-Missisquoi inc. - Aide financière**

Document : Lettre du Club des personnes handicapées de Brome-Missisquoi inc. datée du 7 septembre 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une aide financière de 500 \$ au Club des personnes handicapées de Brome-Missisquoi inc. pour leurs activités 2017.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.



**2017-400 Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand - Aide financière**

Document : Lettre de la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand datée du 12 septembre 2017.

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand reçoit, pour l'année scolaire 2017-2018, trois cent quatre-vingt-six élèves de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand demande une somme de 5 \$ par élève;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie à la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand une somme de 1 000 \$ pour l'année scolaire 2017-2018.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2017-401 Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux - Vin d'honneur**

Document : Courriel de M<sup>me</sup> Lucette Lévesque daté du 15 septembre 2017.

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux a fait le lancement du document « Histoire de la Paroisse de Saint-Romuald West Farnham 1775-1889 » le 26 septembre dernier à l'église Saint-Romuald;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de défrayer le coût du vin d'honneur qui a été servi lors du lancement du document « Histoire de la Paroisse de Saint-Romuald West Farnham 1775-1889 » le 26 septembre dernier à l'église Saint-Romuald, sur présentation de pièces justificatives.

QUE cette dépense ne doit pas excéder 150 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2017-402 Opération Nez rouge de Cowansville - Aide financière**

Document : Lettre d'Opération Nez rouge de Cowansville datée du 15 septembre 2017.

CONSIDÉRANT qu'Opération Nez rouge de Cowansville couvre le territoire de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse à Opération Nez rouge de Cowansville 2017 une commandite de 200 \$.

QUE la Ville de Farnham appuie le travail des organisateurs et bénévoles de l'Opération Nez rouge.

QUE la Ville de Farnham demande qu'une partie des sommes recueillies soit remise à un ou des organismes de Farnham.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2017-403**

**Organisme de bassin versant de la Yamaska - Aide financière**

Document : Lettre de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska datée du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

CONSIDÉRANT le projet de réduction des contaminants toxiques dans la rivière Yamaska de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska une somme de 2 500 \$ pour leur projet de réduction des contaminants toxiques dans la rivière Yamaska.

QUE la Ville de Farnham autorise également une aide gratuite des employés municipaux, à raison de trois jours maximum entre 2018 et 2020, pour l'établissement de la liste des industries du bassin versant de la Yamaska à Farnham, la participation à la rencontre d'information publique et la participation à une réunion de travail.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**Ressources humaines**

**2017-404**

**Fin de la période de probation de M<sup>me</sup> Julie Racine**

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Julie Racine a été embauchée à titre de commis à la Bibliothèque Louise-Hall le 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M<sup>me</sup> Racine était soumise à une période de probation;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Racine a terminé avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M<sup>me</sup> Julie Racine à titre de commis à la Bibliothèque Louise-Hall, rétroactivement au 21 juin 2017.

**2017-405**

**Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme)**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Éric Tremblay à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme) à compter du 27 octobre 2017 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

**2017-406**

**Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics)**

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Frederik Audette à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) à compter du 23 octobre 2017 pour une période maximale de quatre-vingt-dix jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

**2017-407 Démission de M<sup>me</sup> Gabrielle Labbé**

Document : Lettre de M<sup>me</sup> Gabrielle Labbé datée du 15 septembre 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la démission de M<sup>me</sup> Gabrielle Labbé, effective le 22 décembre 2017.

QUE des remerciements soient transmis à M<sup>me</sup> Labbé pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

**Travaux publics**

**2017-408 Octroi du contrat de traitement des matières recyclables**

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et conformité administrative datés du 13 juillet 2017 et tableaux du directeur du Service des travaux public, non datés.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, deux soumissions ont été déposées comme suit :

Compagnie	Prix à la tonne métrique (Excluant les taxes et le transport)
Sani-Éco inc.	27,50 \$
Récupération 2000 inc.	45 \$

CONSIDÉRANT que le coût du transport, effectué par les employés municipaux, doit être ajouté à ce prix comme suit :

Compagnie	Prix à la tonne métrique (Excluant les taxes)	Transport	Total
Sani-Éco inc.	27,50 \$	50,54 \$	78,04 \$
Récupération 2000 inc.	45 \$	31,10 \$	76,10 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la soumission de Récupération 2000 inc. pour le traitement des matières recyclables, au montant inscrit à la soumission, soit acceptée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-452-10-446.



**Services techniques et développement**

**2017-409 Prolongement de la rue des Marguerites Est, phase 2**

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 14 septembre 2017.

CONSIDÉRANT que les promoteurs, MM. Jean-Guy Robert et Denis Bergeron, désirent procéder aux travaux d'infrastructures permettant le prolongement de la rue des Marguerites Est sur le lot 4 447 006 du cadastre du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise le prolongement de la rue des Marguerites Est sur le lot 4 447 006 du cadastre du Québec et qu'une entente d'ouverture de rue soit signée avec les promoteurs.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2017-410 Octroi du contrat de travaux géotechniques dans le cadre du Programme de redressement des infrastructures routières locales**

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et conformité administrative datés du 18 septembre 2017 et conformité technique de la firme Groupe Metta datée du 28 septembre 2017.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres sur invitations, trois soumissions ont été déposées comme suit :

Compagnie	Prix (Incluant les taxes)
Les Services exp. inc.	28 209,12 \$
Groupe ABS inc.	32 542,29 \$
Environnement LCL inc.	34 108,48 \$

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la soumission de la firme Les Services exp. inc. pour les travaux géotechniques dans le cadre du Programme de redressement des infrastructures routières locales, soit acceptée, au coût soumis.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

**2017-411 Demande de dérogation mineure - Lot 4 446 529 du cadastre du Québec - 842, rue du Centenaire**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 août 2017.



La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 6 septembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M. Jules Durivage, propriétaire du lot 4 446 529 du cadastre du Québec sis au 842, rue du Centenaire visant à permettre un lot avec une largeur de 14,59 m, et une superficie de 650,8 m<sup>2</sup>, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une largeur minimale de 20 m et une superficie minimale de 850 m<sup>2</sup>.

**2017-412**

**Demande de dérogation mineure - Lot 4 446 420 du cadastre du Québec - 1325, chemin Yamaska**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 août 2017.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 6 septembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de la Ferme H. et M. Potvin, s.e.n.c., propriétaire du lot 4 446 420 du cadastre du Québec sis au 1325, chemin Yamaska visant à permettre un lot avec un frontage de 25,46 m et un frontage double de 70,37 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent un frontage minimal de 50 m et un frontage double minimal de 100 m.

**2017-413**

**Demande de permis - 885, boulevard Magenta Est**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la réfection de la galerie avant du bâtiment sis au 885, boulevard Magenta Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour la réfection de la galerie avant du bâtiment sis au 885, boulevard Magenta Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition suivante :





- Que le plancher de béton de la galerie avant soit pourvu d'un traitement de surface, et ce, afin de cacher les réparations et protéger le plancher contre les intempéries.

**2017-414 Demande de permis - 780-786, rue Principale Est**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour l'installation de garde-corps et de mains courantes sur les galeries du bâtiment sis aux 780-786, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour l'installation de garde-corps et de mains courantes sur les galeries du bâtiment sis aux 780-786, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition suivante :

- Que les garde-corps et mains courantes soient en aluminium blanc.

### Loisirs, culture et tourisme

**2017-415 Spectacle de Mario Jean - Permis de vente de boissons alcoolisées**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la vente de boissons alcoolisées lors du spectacle de Mario Jean le 12 janvier 2018 à l'école Jean-Jacques-Bertrand de midi à minuit.

QUE M<sup>me</sup> Roxanne Roy-Landry, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander les permis nécessaires à cette fin.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-20-639.

**2017-416 Aménagement du Parc de Rainville**

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal statue que deux terrains de soccer seront aménagés au Parc de Rainville au cours de l'année 2018.

### Ajouts

**2017-417 Assurances de dommages - Quote-part**

Document : Dossier de la trésorière daté du 22 septembre 2017.



CONSIDÉRANT que la Ville est partie, avec d'autres Villes, à une entente de regroupement pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse la somme de 21 182 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2017-2018 ainsi que la somme de 20 350 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2017-418

**Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel - Demande**

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des Services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce Règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux Municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des Services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham prévoit la formation de sept pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

### **Seconde période de questions**

Cinq des vingt-quatre personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Déboisement le long de la route 104.
- Octroi des numéros civiques.
- Permis du 1144, rue Saint-Paul.
- Maison mobile sur la rue Racine.
- Pavage de la route de contournement.
- Utilisation des freins Jacob.
- Vitesse sur la rue Jacques-Cartier Sud.

La séance est levée à 20 h 11.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Josef Hüsler  
Maire